

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olagne, Maire de la commune.

Présents : **Olagne** Patrick, **Peyrache** Agnès, **Parat** René, **Cohen** Jean-Philippe, **Moreau** Catherine, **Rouby** Gérard, **Barbe** Monique, **Bayon** Marguerite, **Schmelzle** Jean-François, **Mayot** Vincent, **Alègre** Carlos, **Auternaud** Audrey, **Valancony** Tiphaine, **Plenet** Jaouen, **Mantelin** Julien,

Absents excusés : **Caule** Suzanne, **Lebailly** Laurence, **Richon** Isabelle pouvoir à **Moreau** Catherine, **Boutoumit** Amina, **Delattre** Nicolas pouvoir à **Parat** René, **Beset** Grégory, **Boyer** Anne, **Martin** Grégoire pouvoir à **Cohen** Jean-Philippe,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : **Mayot** Vincent

Membres en exercice : 23 **Présents** : 15 **Pouvoirs** : 3 **Votants** : 18

L'ordre du jour :

Approbation :	Approbation du Procès-Verbal du 27 juin 2022
Finances :	Passage à la norme comptable M57 – Durées d'amortissement
Administration générale, Personnel :	Création de poste d'agent technique principal de 2 ^{ème} classe
	Subvention exceptionnelle VDB
Culture :	Convention pluriannuelle avec le SOAR
Administration Générale :	Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service – Syndicat des eaux Annonay Serrières
Aménagement du territoire :	Aménagement de voirie – Plaine de Bourre

M. le Maire présente au nom du conseil municipal ses félicitations pour la naissance du second enfant de Tiphaine Valancony.

Approbation du Procès-verbal du 27 juin 2022

A la demande de M. le Maire, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2022, joint à la convocation du conseil a été approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Jean-Philippe Cohen, adjoint délégué à l'urbanisme donne un compte rendu des différentes réunions de la commission « urbanisme », depuis le 27 juin 2022 et présente les dossiers ayant fait l'objet d'un accord.

- Mme. Bayon Danielle, le Mourio : sur une parcelle de 424 m² construction d'une véranda de 20 m².
- M. Patouillard Rémi, route des converses : installation de panneaux photovoltaïques sur une parcelle de 690 m².
- M. Bonthoux Stéphane, route de Davézieux : construction d'une piscine de 4 x 8 m.

- M. Bœuf Jonathan, chemin de chal : sur une parcelle de 776m², installation de panneaux photovoltaïques.
- M. Rascle Jean-Paul, route de Talencieux : division d'une parcelle de 2958m² en vue d'une construction.
- M. Chalandard Fabien, les Mellières : sur le lot N°10 construction d'une maison à deux niveaux de 149.5m² avec sous-sol de 45.2m² sur une parcelle de 750 m².
- M. Prieur Nicolas, route Davézieux : sur une parcelle de 1 386m² construction d'une maison de 166m² + 37m² de garage et d'une piscine de 27 m².
- M. Bert Nicolas, centre village : sur une parcelle de 801m² construction d'une maison de 139m² et 43.65m² de garage.
- M. Cavata Jason, les mellières : sur le lot N°9 construction d'une maison de 98,64m² et d'un garage de 21.61m² sur une parcelle de 941m².
- M. Plenet Joël, Midon : sur une parcelle de 7 921m² dépose d'un permis d'aménager.

Monsieur le Maire, précise que Suzanne Caule arrivera plus tard et propose de passer aux délibérations prévues à l'ordre du jour.

Délibération 2022-044 Avancement de grade – créations de postes

Deux agents de la commune sont en position de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade ; Aujourd'hui, ces deux agents occupent des postes au grade d'adjoint technique territorial ; Pour pouvoir bénéficier de cet avancement de grade, il convient aujourd'hui de créer deux postes, sur un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Les deux postes inoccupés devront être fermés, seulement après avis du comité technique du Centre de gestion de l'Ardèche que la commune saisira prochainement.

La délibération proposée va autoriser les créations de postes et ainsi permettre à Monsieur le Maire de poursuivre la procédure de promotion de ces agents.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2022-045 Passage à la norme comptable M57

Le conseil municipal a pris une délibération en juin dernier permettant le passage à la norme comptable M57, pour l'ensemble des budgets de la commune.

Dans le cadre de cette transformation, la Direction des Finances publiques demande à la commune d'une part de fixer les modalités d'amortissement des immobilisations (essentiellement la durée) et d'autre part, d'expressément indiquer que le budget « production d'énergie photovoltaïque », n'est pas concerné par le passage à la norme nouvelle.

- Durées d'amortissements proposées :

Frais d'études et d'insertion (Articles 2031 et 2033) : 5 ans,

Frais relatifs aux documents d'urbanisme liés au PLU : 10 ans et au SCOT : 5 ans,

Participation en annuités au Syndicat Départemental des Energies (Toutes subdivisions du chapitre 204) : 10 ans,

Il est proposé au conseil municipal

1/ d'approuver les durées d'amortissement proposées ci-dessus,

2/ de retirer le budget annexe « production d'énergie photovoltaïque » du passage à la norme comptable M57.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2022-046 Convention SOAR (Secteur Ouvert des Arts de la Rue)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2020 une convention avait été signée pour trois ans (2020-2021-2022) entre la commune et le SOAR, afin de définir l'étendue de leur collaboration dans le cadre d'une programmation culturelle, élaborée et dirigée par le SOAR et l'informe qu'une nouvelle convention pour les années 2023-2024-2025 pourrait être signée.

Cette nouvelle convention de partenariat pluriannuelle a toujours pour objet de définir l'étendue de la collaboration entre la commune de Vernosc et le SOAR, dans le cadre d'une programmation culturelle pour les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que le montant de la participation annuelle qui pourrait être fixée à 3 000 €.

Monsieur Jaouen Plénet demande si la commune a la possibilité d'inclure aussi le financement pour l'année 2026.

Patrick Otagne précise que les conventions proposées ne sont que triennales.

La délibération doit permettre à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat pluriannuelle et ainsi fixer le montant versé au SOAR durant ces trois années

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2022-047 Projet d'aménagement du chemin de la plaine de Bourre

René Parat rappelle que Annonay Rhône Agglo aménage actuellement la Via Fluvia sur le parcours de l'ancienne voie ferrée ; Il précise que la commune souhaite profiter d'une partie du flux de touristes, cyclistes et cyclotouristes, en aménageant, depuis cette voie nouvelle, le chemin qui traverse la plaine de Bourre vers le village en passant par Fontas.

A la demande de Carlos Alègre, il détaille le projet qui réside dans la mise en œuvre d'un revêtement bicouche sur 366 mètres linéaires, et d'un revêtement tricouche, plus résistant, sur 130 mètres linéaires (depuis l'entrée de l'élevage de poulet, jusqu'à la route des converses).

Agnès Peyrache indique que le montant total du projet est de 25.000 € HT pour lesquels la commune sollicitera l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif ATOUR RURALITE-SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL, qui pourrait se monter à 40 % des dépenses prévisionnelles.

Dans le prolongement de ce chemin, le croisement avec la route des Converses sera aménagé par les services techniques de la commune.

Le conseil doit approuver le projet et il autorisera Monsieur le Maire à solliciter l'aide départementale dans le cadre du dispositif cité précédemment.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2022-048 Subvention exceptionnelle Vernosc Davézieux Basket

Patrick Otagne informe le conseil que le club de basket a demandé la labellisation de son école de basket dont l'effectif est de plus de 90 enfants, encadrés par 10 éducateurs. La labellisation passe nécessairement par le respect d'un cahier des charges strict qui permet en outre et surtout de dispenser un enseignement de qualité.

La dépense engendrée par cette labellisation concerne les investissements en matériel (presque 1500 €) mais aussi la formation des éducateurs par la fédération (640 €) ou la pérennisation de l'encadrement technique (2500 €)

L'association demande l'aide exceptionnelle de la commune pour le lancement de cette labellisation. Une subvention exceptionnelle pourrait être accordée à hauteur de 1000 €.

La délibération fixera le montant de l'aide que la commune pourrait apporter à titre exceptionnel, dans le cadre de la labellisation de l'école.

Tiphaine Valancony demande si l'on connaît le nombre exact de licenciés du club, le prix de la licence ayant fortement augmenté.

Monsieur le Maire lui précise qu'à priori ce nombre a retrouvé son niveau d'avant COVID

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2022-049 Avis donné sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le maire présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur ce rapport (ci-annexé) qui présente un certain nombre d'indicateurs :

- Indicateurs abonnés, de qualité de l'eau, des réseaux et de gestion financière
- Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre-cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Il est 20h10, Madame Caule prend place au sein du conseil municipal.

M. le Maire reprend la parole pour faire un point sur les diverses réunions tenues depuis le 27 juin.

Le 28 juin s'est tenue une réunion sur la modification de l'arrêt de bus scolaire à Clémencieux. Cet aménagement est une réflexion entre l'Agglo, le Département et la commune. Il est prévu de mettre une portion de la route à 50 km/h entre les Geney et Clémencieux.

Le 30 juin, rencontre de l'Harmonie de Vernosc qui s'inquiète de la dissolution annoncée d'Ardèche Musique et Danse prévue en décembre 2023. Vernosc ne serait plus une antenne dédiée à l'enseignement. L'agglo s'achemine vers une prise de la compétence « musique » et c'est seulement dans les trois communes de Limony, Vanosc et Annonay que des cours pourraient être dispensés.

Le 28 août, le sous-préfet M. Roudil Bernard a quitté ses fonctions pour une nouvelle région, et est remplacé par M. Payebien François.

Le 6 septembre, l'assemblée générale du sou des écoles s'est tenue en présence de Suzanne Caule, de 18 parents et 4 enseignants ; un bilan favorable aussi bien financier que moral, est à retenir sur l'année écoulée. Il existe une bonne dynamique de l'association avec un bon renouvellement des membres du bureaux (Malgré deux départs ce sont 6 nouveaux membres se sont proposés pour renforcer les effectifs).

Le 10 septembre, l'assemblée du BRC (Bernard Running Club), a montré encore une fois l'implication de cette association pour les autres et notamment envers les personnes handicapées.

Le 14 septembre, réunion du CCAS, avec notamment, comme pour la commune, le vote sur le passage à la norme comptable M57. Catherine Moreau explique que le sujet du questionnaire sur les modalités de prise en charge de la dépendance chez les personnes âgées de plus de 60 ans, réalisé en partenariat avec l'agglo a été abordé. Un problème de diffusion par la poste a empêché un bon déroulement de ce sondage.

Le 15 septembre, le conseil communautaire s'est réuni ; Patrick Olagne explique que, depuis le 1^{er} septembre tous les conseillers municipaux des communes faisant partie de l'agglo sont informés de l'ordre du jour et des délibérations présent en conseil.

Le 15 septembre, le CAVM tenait sa réunion préparatoire pour l'arrivée de quelques Allemands pour le weekend du 30/09 au 2/10. Catherine Moreau ainsi que Vincent Mayot participaient à la réunion. Vincent indique qu'une inquiétude est à noter concernant le renouvellement des membres de l'association qui recherche de nouvelles solutions pour « garder » le contact avec notre commune jumelée.

Le 20 septembre, réception par les employés communaux du service technique de leur nouveau camion.

Le 22 septembre, à Roiffieux a eu lieu le congrès des maires ruraux.

Le 22 septembre, Suzanne Caule rencontrait Madame Gelle Maeve qui a pris la direction du secteur jeunesse 12-17 ans. Les jeunes de Vernosc sont nombreux à participer aux activités comme les veillées du vendredi soir, les camps de vacances, les actions solidaires, les rencontres avec nos aînés dans les MAPA. Des projets variés, comme la récupération après Noël des sapins pour la réalisation d'un fougo, sont à l'étude.

Le 23 septembre, l'amicale boules a tenu son assemblée générale à laquelle assistait notamment Jean-Philippe COHEN qui indique que l'association fonctionne bien, ses bases sont stables et les résultats sportifs sont à la hauteur des ambitions du club, notamment pour les équipes féminines. L'association prévoit l'arrivée d'un arbitre, et remercie la municipalité pour l'installation de panneaux.

Patrick Oagne profite de cet exposé pour rappeler aux adjoints présents dans les assemblées qu'ils doivent impérativement porter le message de la nécessité, pour tous les utilisateurs de salles communales d'économiser l'énergie mise à leur disposition gratuitement.

Les 24 et 25 septembre, les temps forts de l'APSOAR ont eu lieu sur la commune avec 5 spectacles. Environ 2 000 personnes se sont déplacées pour y assister.

Le 26 septembre, assemblée générale du Vallée Quantia à laquelle participait Gérard Rouby

Le 26 septembre, réunion de l'OGEC, Suzanne Caule qui participait à cette réunion, précise que l'association n'envisage pas l'avenir avec sérénité, notamment à cause de la forte augmentation des charges ; même si les frais de scolarité ont augmenté, l'association s'interroge sur les solutions à mettre en œuvre pour « passer le cap ». L'école compte 60 élèves pour 50 familles.

Afin de réduire les frais pour l'an prochain, il est envisageable de mutualiser la garderie avec l'école publique.

Madame Caule prolonge son intervention en détaillant le bilan de la rentrée scolaire de l'école publique « la Roche Péréandre » qui s'est bien passée, malgré la fermeture d'une classe. L'école ne compte plus que 6 classes dont une à 3 niveaux avec 5 « petite section », 12 « moyenne section » et 7 « grande section », et un total de 144 élèves.

Une réorganisation des classes a été faite pour déplacer le coin repos des élèves de petite section qui occupait la mezzanine, vers une salle libre, contiguë de la classe.

Il y a eu deux départs d'enseignants Madame Jocelyne Sévenier qui reste dans l'enseignement et de Monsieur Romestang à la retraite.

Dans le prolongement de l'intervention précédente, Monsieur le Maire donne la parole à René Parat pour qu'il expose la mise en place prochaine d'un nouveau schéma de circulation des bus scolaires dans le centre village. Actuellement, les bus scolaires font demi-tour vers les commerces pour repartir sur Annonay. En vue d'améliorer la sécurité et de faciliter les manœuvres des chauffeurs, deux réflexions ont été menées.

La première solution consistait à faire passer les bus derrière les commerces et revenir au point de ramassage des enfants, mais n'a pas été retenue par la Régie des transports.

La seconde solution consistera prochainement à faire circuler le bus par la rue qui passe devant l'église, puis par la rue d'Abraham et enfin par la rue de Maubach pour arriver au point de ramassage des enfants, place des commerces. Cette solution, admise techniquement par tous les intervenants (Régie des transports, chauffeur de bus) impose toutefois de mettre la rue de l'église en sens unique. Les riverains seront informés avant toute mise en œuvre de cette solution, qui ne nécessite pas d'important travaux mais qui impose de créer des places de parking en remplacement de celles supprimées devant l'église

L'assemblée aborde ensuite les réunions et rencontres à venir :

Suzanne Caule et quelques conseillers municipaux travaillent actuellement sur le projet d'aménagement du parc de Jasco ; une réunion est prévue le 28 septembre à 15h00.

Vincent Mayot annonce une première réunion pour la réalisation du prochain bulletin municipal, le 30 septembre ; le même jour, réception des allemands à la salle des jeunes

Le 3 octobre, accueil de parents d'élèves de l'école publique pour parler fonctionnement de la cantine.

Catherine Moreau rappelle la tenue de la prochaine OPERATION BRIOCHES de l'ADAPEI, le 7 et 8 octobre prochaine, à laquelle, comme toutes les années, l'ensemble des associations de la commune a été convié.

L'adjointe aux affaires sociales poursuit son intervention par l'annonce du repas des anciens qui aura lieu le 3 décembre ; le prix proposé est, cette année de 17.50 €.

La commune distribuera un colis aux personnes ne participant au repas, dont la préparation sera, comme l'an dernier confiée à l'ADAPEI.

Questions diverses

René Parat, explique au conseil municipal qu'un nouveau plan de la commune, avec plan détaillé du centre village est en cours d'impression. Ce plan mis à jour avec une description des randonnées pédestres autour de Vernosc et la Via Fluvia sera bientôt disponible à l'accueil de la mairie. Ce plan est, comme le précédent, financé par la publicité.

Jean-François Schmelzle demande si le chemin de la plaine de Bourre y est inclus. René Parat lui confirme que cet accès au village depuis la Via Fluvia est sur le plan.

Vincent Mayot est inquiet du fait de ce financement par la publicité qui risque de venir troubler celui du bulletin, également financé sous cette forme. Patrick Olagne précise qu'il ne s'agit pas forcément des mêmes « financeurs ».

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal d'une modification des horaires d'ouverture de la mairie au public ; ils sont désormais les suivants :

Lundi 13h00 - 17h30

Mardi 13h30 - 18h00

Mercredi 8h30 - 12h30 / 13h15 - 16h15

Jeudi 13h00 - 17h30

Vendredi 13h00 - 17h30

Une remise en état de la voirie est actuellement en cours de réalisation ; René Parat précise qu'une première portion de voies de 8 km a été réalisée par la société EIFFAGE ; une seconde tranche est prévue ciblant plus précisément les hameaux doit être réalisée prochainement.

C'est Jaouen Plénet qui explique l'étude en cours sur l'aménagement d'un square rue du centre. Patrick Olagne précise que plusieurs membres du conseil se sont réunis, pour ce projet, « évolutif ».

Tiphaine Valancony demande où en est l'étude d'aménagement de l'espace vers Fontas ? Suzanne Caule précise qu'elle est, pour l'instant en sommeil et que, prochainement la commission en charge de cet aménagement reprendra contact avec les architectes et paysagistes en charge du dossier.

Gérard Rouby informe le conseil que Le comité des fêtes va organiser, le vendredi 9 décembre une manifestation avec accueil d'artisans, commerçants et producteur de la commune et la présence du père Noël, place des commerces.

Monsieur le Maire précise que suite à la plainte déposée par l'association Energie Citoyenne Vernoscoise, le Tribunal Administratif a rendu son verdict et a débouté la plainte sur le fond et sur la forme, l'association demanderesse. Les travaux au sud de la Lie vont pouvoir débuter.

A 21h25, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire levait la séance.